



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

<u>2025.68 – Etudes pour l'aménagement du quartier Sous Montjoie et du belvédère - Autorisation de signature avec le groupement composé de Marchitecte et du bureau d'études SETIB représenté par son mandataire SETIB</u>

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT le besoin pour la Ville de maiche de réaliser une étude générale de circulation sur l'ensemble du quartier du Belvédère pour intégrer les problématiques de stationnement et les modes doux,

VU l'offre présentée par le groupement de cotraitants conjoints composé de Marchitecte et du bureau d'études SETIB, représentée par son mandataire SETIB,

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il sera conclu, avec le groupement de cotraitants conjoints composé de Marchitecte, domicilié 25, rue des Glaces 25700 VALENTIGNEY et du bureau d'Etudes SETIB, domicilié 310 avenue René Jacot – 25460 ETUPES, mandataire du groupement, une convention d'étude pour l'aménagement du quartier sous Montjoie et du Belvédère.

Article 2: Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché d'étude est arrêté à la somme de 10 000€ HT soit 12 000€ TTC. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

<u>Article 3</u>: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à SETIB et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 23 septembre 202

Accusé de récrétion en préfeca d 025-212503569-20250923-2025-6 Date de télétransmissione 2908/2 Date de récention préfecture 29/0